



ÉDITO

Juillet 2016



Brexit... quelle Europe maintenant ?

Les résultats du référendum anglais ont été largement commentés par les experts et les hommes politiques français sans qu'il soit nécessaire de surenchéris.

Cependant je tirerai deux enseignements pour l'avenir. Premièrement il semble paradoxal que les jeunes soient victimes de ce vote, alors qu'ils ont assez massivement voté pour le maintien. Dans la construction européenne c'est leur avenir qui est en jeu, et c'est la génération des « avantages acquis » qui les en prive. A méditer !

Deuxièmement l'utilisation du référendum en lui-même. Une fois de plus par manque d'informations précises, par manque de pédagogie et quelques manipulations de chiffres, le vote a exprimé la rancœur et la crainte.

Proposer un référendum de même nature en France aujourd'hui, comme certains candidats de droite de gauche le font, ne serait pas un vote pour ou contre l'Europe mais pour ou contre l'immigration, les travailleurs détachés,...

Si un jour un référendum devait être proposé aux français sur ce sujet, il devrait l'être autour d'un véritable projet constructif, expliqué sans ambiguïté, ni démagogie, avec un questionnaire clair permettant aux électeurs de juger en connaissance de cause l'engagement de leur vote et ses conséquences.

Cet évènement, dont les anglais eux-mêmes ne mesurent pas les effets, est un coup de semonce. C'est aussi une chance pour que nos hommes politiques agissent afin de recentrer l'Europe sur ses fondamentaux, sur ce qui a été le socle de la construction européenne.

Cet électrochoc doit tous nous interpeller.

Sans doute l'Europe a grandi trop vite en s'élargissant à des pays qui ne voient pas ou ne veulent pas voir la dimension politique qui présidait à l'origine du projet européen.

Sans doute la Commission de Bruxelles a pris trop de pouvoir. Mais la Nature a horreur du vide et elle n'a pris que ce que les politiques lui ont abandonné.

Et encore, faut-il rappeler le principe de subsidiarité, mal compris peut-être. Le principe est simple dans son énoncé. Il consiste à réserver à L'Union Européenne uniquement ce que les Etats membres ne pourraient effectuer que de manière moins efficace. C'est l'article 5 du Traité de Lisbonne.

Maintes des recommandations ou réglementations que l'on impute au débit de la Commission résultent fréquemment de demandes émanant des Etats eux-mêmes, et la France n'est pas en reste sur ce plan.

Oui, il est indispensable, à la lecture des crises humanitaires de cette décennie, au regard des débats sur la croissance économique de l'Europe dont la France, des débats sur les crises identitaires comme sur la souveraineté, de s'engager fermement vers une construction politique de l'Europe, dans une forme à définir.

Il faut tourner le dos aux chimères d'un nationalisme étrié dont les avatars ont marqué les siècles précédents. Le patriotisme c'est l'amour des siens, le nationalisme c'est la haine des autres écrivait Romain Gary, et en lisant cette phrase mes regards ne peuvent s'empêcher de se tourner vers l'Est et le Moyen-Orient.

Sortir de l'euro serait abandonner la puissance de notre monnaie au dollar et au yen. Sortir de l'euro serait revenir au contrôle des changes et alourdir les coûts de nos exportations et importations au bénéfice des établissements financiers. Sortir de l'euro serait gérer nos difficultés économiques par l'inflation.

L'Angleterre considèrerait l'Europe comme un marché, en gardant sa monnaie et en n'appartenant pas à l'espace Schengen, elle a fait le choix de sortir d'où elle n'était pas entrée, cela ne peut être un exemple.

L'UDI, le Centre Droit en général, sont parmi ceux qui ont créé puis labouré sans relâche le sillon de l'Europe pour y tracer l'avenir des générations futures. A nous de nous ressaisir pour construire l'Europe de demain.

Bonne lecture...

Etat d'urgence



© DR

Les parlementaires examinent la proposition d'extension de l'état d'urgence pour faire face à la dégradation de la situation. Face à l'impuissance du droit et des politiques, la population est en attente d'actions fortes. C'est un devoir à l'égard de nos concitoyens et au respect des victimes. L'action terroriste évolue nous devons nous adapter, il faut admettre qu'il est des devoirs qui limitent nos droits. Le texte en préparation ne peut en aucun cas être une simple reconduction des dispositions antérieures. Il doit être assorti de mesures complémentaires pragmatiques, applicables sans être sujettes à interprétation, et dont l'efficacité ne se dissipe pas dans des nébuleuses. Cessons les surenchères qui ne sont que des effets de manche et des aveux d'impuissance. C'est à cela que nous travaillons au Sénat en proposant des

amendements visant à :

- Demander la mise en œuvre de l'état d'urgence renforcé pendant une période de 6 mois pour agir dans le temps et pour juger de son efficacité.
- Renforcer le pouvoir administratif :
 - . Par exemple les grandes manifestations doivent être non seulement déclarées, mais elles doivent être interdites si la sécurité maximale ne peut être assurée.
 - . Améliorer le régime des perquisitions en permettant de retenir sur place le perquisitionné.
 - . Autoriser les fouilles et les contrôles dans les véhicules.
- Renforcer les services de renseignements, renforcer les mesures de contrôles aux retours des zones de belligérences.
- Engager des mesures fortes contre la criminalité dont on constate le lien étroit avec les terroristes.
- Prendre des dispositions importantes et courageuses dans le domaine de l'Education Nationale pour assurer l'éducation de nos jeunes dans les valeurs de la République.

C'est le prix à payer pour nous opposer à la guerre que nous a déclarée l'Etat islamique.

Il faudra dans les mois, dans les années qui viennent, garder présent à l'esprit que quelques soient les mesures prises nous sommes tous responsables, politiques certes, mais aussi chacun de nous dans notre citoyenneté, la Société civile, les autorités civiles ou religieuses.

Au-delà des actions fortes réalisées par Daesh, telles que les attentats que nous avons connus le 13 novembre 2015, une autre guerre s'est engagée contre nous. Celle de la radicalisation de l'ensemble de la société française est bien l'un de ces objectifs. Nous conduire à considérer que tout français de confession musulmane peut être un potentiel djihadiste. Cette radicalisation serait fatale à notre pays et nous devons nous préserver des récupérations au bénéfice des populismes.

Assemblée des Maires et Présidents de Communautés



© Maison des Communes de la Vendée

L'Assemblée générale de l'AMPC de la Vendée s'est déroulée le 1er juillet sous la présidence d'Anne-Marie COULON, Maire de Mouzeuil-Saint-Martin et en présence de Monsieur le Préfet Jean-Benoît ALBERTINI, et des Présidents Bruno RETAILLEAU pour la Région des Pays de la Loire et Yves AUVINET pour le Département de la Vendée.

Ce fut l'occasion pour ce dernier de présenter le **projet de contractualisation** qui sera proposé aux Etablissements publics de Coopération intercommunale pour une période allant jusqu'au **31 décembre 2020**.

Ainsi, le Conseil départemental amplifie t'il sa politique d'accompagnement des projets décidés par les élus pour répondre au mieux aux **besoins des territoires** dans ses

domaines de compétence : **développement équilibré du territoire, solidarité et développement des services à la personne et enfin, amélioration du cadre de vie.**

On retrouve-là la politique de contractualisation que j'ai défendue au Sénat en faisant voter la proposition de loi visant à instaurer des **contrats territoriaux de développement rural**.

Croissance verte : Territoires à énergie positive



© Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer

Le 6 juillet, **30** nouveaux Territoires à énergie positive pour la croissance verte ont été **labellisés** parmi lesquels le **Pays des Herbiers et l'Île d'Yeu**.

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a voulu impulser un nouveau **modèle de développement plus sobre** qui engage les citoyens, les acteurs économiques et les collectivités territoriales.

Faire plus confiance aux acteurs de nos territoires qui ont la connaissance et les compétences pour trouver les solutions les mieux adaptées, c'est la dimension décentralisée indispensable à une transition énergétique efficace que j'ai défendue lors des débats en 2015 : « *Une approche différenciée, une adaptation des objectifs aux spécificités locales, une prise en compte des outils existants* ».

Salon des Maires : élus et entrepreneurs vendéens



Dans le cadre du salon des maires et des collectivités territoriales, qui se tenait du 31 mai au 2 juin, j'ai eu l'occasion de rencontrer les **élus vendéens** sur les stands des **entreprises vendéennes**.

Membre de la Délégation sénatoriale aux entreprises, je considère que **performance des entreprises et qualité des infrastructures territoriales ne peuvent être dissociées**. J'ai ainsi eu à cœur de conforter les liens entre les entrepreneurs et les « politiques ».



© DR

commande publique...

Lors de cet évènement national, les entreprises vendéennes ont bien su exposer la **vitalité** de notre territoire, fruit de l'addition des **talents** et d'une forte mobilisation des énergies au plan local. Leur présence au Salon révèle, d'ailleurs, l'importance de la commande publique pour l'emploi vendéen, et donc les risques liés à la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales. Notons, entre autres, qu'en France, 40% des entreprises du BTP dépendent à 70% de la

Réforme des collèges



© DR

Interdisciplinaires semble inquiéter les professeurs. Ces inégalités d'instruction se feront éminemment remarquer dans les territoires ruraux : les enseignements des langues anciennes s'y feront de plus en plus rares, ainsi que les **classes bilangues ou européennes**. Concernant ces classes, la Vendée est particulièrement touchée avec la **suppression de six classes bilangues** à la rentrée 2016, refusant à **environ 335 élèves** l'accès à cet enseignement particulier des langues. Cette décision paraît inacceptable, surtout quand on sait que **toutes ces classes sont maintenues à Paris**... Je me suis, dès lors, **permise d'interroger la Ministre** de l'Education Nationale sur cette réforme de l'enseignement des langues étrangères. **Sa réponse se fait attendre.**

LIRE LA SUITE

Subventions départementales



© DR

son territoire.

Parmi les nombreuses dispositions de la loi NOTRe, j'attire particulièrement votre attention sur celle qui précise le rôle des départements en matière de subventions en faveur des **producteurs de produits agricoles, de la forêt ou de la pêche**. En effet, cette disposition autorise les élus départementaux à participer au financement d'aides accordées par la région et dont le principal objectif est de « **permettre à ces organisations et à ces entreprises d'acquiescer, de moderniser ou d'améliorer l'équipement nécessaire à la production, à la transformation, au stockage ou à la commercialisation de leurs produits, ou de mettre en œuvre des mesures en faveur de l'environnement.** » Ainsi, le Conseil Départemental, au même titre que le Conseil Régional, peut activement participer au **développement rural et au littoral** de

LIRE LA SUITE

AU SÉNAT

Droit du travail : besoins des entreprises



© DR

Certaines de **mes recommandations** ont d'ailleurs fait l'objet **d'amendements votés** par le Sénat, durant l'examen du projet de loi « travail » : incitation du juge à moduler dans le temps les effets de ses décisions en droit du travail, établissement d'un barème et plafonnement des indemnités en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse, suppression des critères caractérisant les difficultés économiques...

LIRE LA SUITE

Guide de création des Communes nouvelles



Au nom de la **délégation sénatoriale aux collectivités territoriales** et à la décentralisation, mes collègues Françoise GATEL et Christian



© Délégation du Sénat aux collectivités territoriales et à la décentralisation

MANABLE ont publié un rapport d'information intitulé « **Les communes nouvelles, histoire d'une révolution silencieuse. Raisons et conditions d'une réussite.** »

Leur analyse prouve bien que la **réussite** d'une commune nouvelle passe, d'abord, par une **volonté commune** de regroupement, par un « *projet de territoire commun voulu et réfléchi* ». Aussi, si l'incitation financière à la fusion de communes permet de parer à la baisse des dotations municipales, elle ne doit pas être la première motivation d'un projet d'une telle ampleur. Par ailleurs, en fin d'année 2015, le Sénat avait voté en faveur d'une prorogation de cet accompagnement financier, et ce, dans le but d'accompagner une dynamique qui n'a pas pu profiter de manière égale à tous les territoires. Toutefois, cette **mesure financière** doit bien être **une aide au démarrage**, et non un objectif.

Outre les questions financières, ce document rapporte également d'autres failles de la loi du 15 mars 2015, notamment sur le **plan technique** (adressage, K BIS, gestion du personnel, ...) ou sur celui de la **gouvernance** (au vu des prochaines élections municipales).

En somme, ce rapport guide la création de communes nouvelles, en mobilisant autant de conseils que d'écueils à éviter.

LIRE LA SUITE

Maires vendéens au Sénat



© DR

A l'occasion du **99ème Congrès des Maires**, j'ai pu recevoir au Sénat, avec mes collègues vendéens Bruno RETAILLEAU et Didier MANDELLI, quelques **133 élus vendéens**.

Lors d'un dîner, nous avons pu **échanger** nos points de vue sur leurs **sujets d'actualité**, tels que la baisse des dotations, les fusions intercommunales ou encore l'addition des normes en tout genre qui complique la gestion des dossiers et augmente leur coût. Nous leur avons alors fait part de notre soutien à part entière.

Les élus présents ont aussi pu **appréhender la double dimension du Sénat** : d'assemblée parlementaire ancrée au cœur des préoccupations de nos concitoyens d'une part, et de représentant des collectivités territoriales, d'autre part.

EN DIRECT DE L'HÉMICYCLE

Droit du travail, du terrain au travail législatif



© DR

En avril dernier, deux entreprises vendéennes, prestataires de service, m'ont sollicitée pour débattre de l'**insécurité juridique** dont sont victimes les entreprises du secteur de la propreté depuis les années 2000.

En effet, à cette date, une jurisprudence de la Cour de Cassation a remis en cause le maintien de l'emploi des salariés dans le cadre d'une succession de deux prestataires sur un marché. Cette rencontre m'a donc permis de **mieux appréhender les préoccupations** de ces entreprises, qui se succèdent dans le cadre de l'attribution des marchés, et donc de mieux y répondre sur le plan législatif.

En effet, après un autre rendez-vous en présence de mon collègue Bruno RETAILLEAU, nous avons décidé, dans le cadre de l'examen de la loi « travail », de **plaider pour la sécurisation des employeurs en**

cas de reprise d'un marché de service. J'ai donc présenté, le 24 juin en séance publique, l'amendement additionnel n°75 qui vise à sécuriser les transferts conventionnels des contrats de travail.

Co-signé par de nombreux collègues, le vote de cet amendement est la preuve que la majorité sénatoriale n'est pas déconnectée du terrain et que l'ancrage territorial enrichit fortement le travail parlementaire, en cernant mieux les difficultés de chacun.

LIRE LA SUITE

Création, Architecture et Patrimoine



© Commune du Château d'Olonne

La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 8 juillet dernier après avoir fait l'objet d'un accord en commission mixte paritaire a été votée au Sénat le 29 juin.

En désaccord notamment avec les termes de son article 81, je me suis abstenue lors du vote sur l'ensemble du texte.

J'ai déploré l'introduction par le Gouvernement à l'Assemblée Nationale, d'amendements visant à imposer une profession tant pour raccourcir les délais d'obtention des permis de construire que pour aménager un lotissement. D'ailleurs ces amendements n'ont fait l'objet ni de concertation ni d'étude d'impact.

Ainsi, les surcoûts engendrés sont-ils à l'encontre de la volonté politique affichée de permettre à un maximum de ménages notamment les jeunes actifs de devenir propriétaires de leur logement.

LIRE LA SUITE

Agriculture : outils de gestion des risques





© DR

Le 30 juin dernier, le Sénat a voté, à l'unanimité des suffrages exprimés, la proposition de loi visant à mettre en place **des outils de gestion des risques en agriculture**.

En plus de la crise structurelle, la discussion a pu mettre une nouvelle fois en exergue la particularité de l'économie agricole confrontée aux **risques climatiques** et aux **variations des cours**.

Ce texte pourra prendre toute sa valeur que s'il est suivi d'**autres initiatives**. Considérée comme une **proposition d'appel**, la majorité sénatoriale a voté ce texte socialiste.

D'ailleurs, la commission des affaires économiques du Sénat a confié à mon collègue centriste, Jean-Jacques LASSERRE, le pilotage d'un **groupe de travail transpartisan** sur ce sujet pour avancer plus concrètement.

Ainsi, peut-on **regretter** que l'initiative de ce début d'année de la **majorité sénatoriale en faveur de la compétitivité de l'agriculture** et de la filière agroalimentaire, n'ait **pas obtenu le soutien politique de l'Assemblée Nationale** pourtant attendu par les acteurs et professionnels agricoles.

LIRE LA SUITE

Nouvelles organisations intercommunales



© Le Courrier des maires et des élus locaux

Le 9 juin dernier, une semaine après le Congrès des Maires, le **groupe UDI-UC** du Sénat a proposé un **débat** sur le thème « *Nouvelles organisations intercommunales et harmonisation de la fiscalité locale* ». En effet, si la loi NOTRe propose de nombreuses mesures, **un point noir subsiste: la fiscalité locale**. C'est pourquoi le Sénat aurait voulu attendre un an avant la promulgation de cette réforme, considérant qu'il s'agissait définitivement d'un thème crucial pour les collectivités territoriales.

La question de l'harmonisation fiscale et celle des **effets de seuil** ont été largement débattues ce jour, pour ne pas laisser les maires dans des situations de désarroi ou de découragement. Plusieurs **solutions d'ajustement** ont pu

être envisagées, et prises en compte par la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'aménagement du territoire, chargée des collectivités territoriales.

Les centristes ont toujours été partisans de la **décentralisation**, mais comme l'ont soutenu nombre de mes collègues, il ne peut s'agir d'un simple transfert de charges de l'Etat aux collectivités territoriales : il est de notre devoir de soutenir les collectivités locales, durant tous les projets gouvernementaux.

LIRE LA SUITE

EN VENDÉE

A la rencontre du CME de la Mothe-Achard



© DR

Le 4 juillet, répondant à l'invitation du Conseil Municipal des Enfants de La Mothe-Achard, j'ai participé à une séance de travail en présence de Daniel GRACINEAU, Maire et d'un certain nombre d'élus communaux.

Il était important pour moi de leur expliquer comment le Sénat est une assemblée parlementaire à part entière qui légifère et contrôle le Gouvernement mais également l'assemblée représentant les collectivités et défendant les territoires.

Inauguration du City Park de Notre-Dame-de-Riez



© DR

Le 2 juillet dernier, j'ai eu l'honneur d'inaugurer le City Park, terrain multisports, de Notre-Dame-de-Riez, en présence de Monsieur le Maire Hervé BESSONNET, du Député de la Vendée Littorale Monsieur Yannick MOREAU, de Madame la Conseillère Régionale Sabrina GARNIER, et de nombreux Maires et Elus.

Après deux ans de travaux, ce nouvel **équipement structurant** participe à l'**attractivité** de la commune, en dynamisant son territoire et en favorisant notamment les **rencontres intergénérationnelles**.

C'est pour cette raison que le Sénat, par l'intermédiaire de la réserve parlementaire, soutient – certes modestement – les investissements des collectivités territoriales, à l'heure où les dotations de l'Etat diminuent fortement.

ABCM 30 ans de la vie d'une entreprise



Le modèle économique vendéen était à l'honneur à Coëx ce vendredi 1er juillet pour fêter les 30 ans de l'entreprise familiale à l'occasion de l'inauguration de l'agrandissement des ateliers. Spécialiste de l'usinage industriel, cette entreprise continue d'investir et a engagé une démarche vertueuse pour réduire ses frais fixes de gestion.



© DR

Devant les salariés, les partenaires et les élus territoriaux, j'ai pu présenter l'implication du Sénat en faveur des entrepreneurs au travers de la Délégation aux entreprises et du rapport que j'ai publié à l'occasion de l'examen par le Parlement du projet de loi sur la réforme du droit du travail.

Zonexpo à La Chapelle-Achard



© DR

L'association ACHARD ENTREPRISES présidée par Eric HIDIER présentait le vendredi 27 mai, 75 entreprises du territoire du Pays des Achards, en présence de nombreux élus et de Serge RONDEAU, en charge de l'économie au Conseil départemental. Le parking de l'entreprise emblématique de ce territoire dynamique, PRB était transformé en un immense hall d'exposition. Le Président HIDIER a profité de la tribune que lui offrait l'inauguration pour dénoncer les freins au développement des entreprises. A l'heure où le Parlement discutait du projet de loi sur la réforme du droit du travail et alors que je poursuivais mes auditions dans la perspective de la présentation d'un rapport d'information sur ce sujet, j'étais plongée au cœur des réalités des entrepreneurs. Nous avons sans difficulté, partagé le même diagnostic, ce qui ne m'a pas empêché de saluer le dynamisme économique de territoire.

Prix du challenge de la Mémoire



© DR

perduent dans le monde du XXIe siècle. Qu'avez-vous envie de dire aux adultes d'aujourd'hui pour améliorer la vie de tous ceux qui souffrent de la guerre ?

C'est avec beaucoup d'émotion que je me suis retrouvée aux côtés de mon **Ami Marcel Hordenneau** qui témoigne régulièrement de sa **déportation** auprès des élèves vendéens. Ces rencontres **intergénérationnelles** permettent de passer le flambeau de la mémoire des heures sombres de notre histoire et de l'esprit de **résistance au totalitarisme** qui peut conduire à la déportation et à l'extermination. **Ne pas oublier, témoigner, témoigner encore et dire « plus jamais ça ! »** : fut notre message à Olonne-sur-Mer ce vendredi 27 mai aux collégiens lauréats qui ont répondu à trois questions : Quel sentiment vous a le plus envahi durant ce témoignage ? Ce témoignage a peut-être changé votre regard sur votre vie quotidienne, sur vos relations amicales et familiales ? Et enfin : Hélas ces atrocités

AGENDA

SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Retrouvez mon actualité sur les réseaux sociaux



Facebook : www.facebook.com/annick.billon.7

Twitter : @AnnickBillon

© libre de droit

CONTACT

Au Sénat

Béatrice Moinard

Tel : 01 42 34 29 11 - 06 59 46 72 02

E-mail : a.billon@senat.fr

Permanence parlementaire

Résidence Clemenceau

125 boulevard Aristide Briand
85000 La Roche-sur-Yon

Tel : 02 51 36 16 99

Christa BLAIN

Tel : 06 31 74 05 61

Yves HUET

Tel : 06 37 80 42 95

Facebook : facebook.com/annickbillon7 Twitter : @AnnickBillon

www.udi-uc-senat.fr